

tribulations à ce pauvre évêque d'Annecy. Un beau jour, il lui prend fantaisie de faire ses pâques dans sa jolie église, et de prononcer à la messe, en forme de prône, un beau discours contre le vol. Là-dessus, lettres et reproches de l'évêque. Ces lettres et les réponses sont les plus curieuses du monde. Voltaire prétend contre son évêque avoir, en qualité de seigneur de paroisse, le droit de prêcher ses vassaux (1). Outre cela, il lui envoie, comme apologie, un certificat signé des plus notables personnes du lieu, dont quatre ecclésiastiques. Ce certificat porte « que M. de Voltaire, gentilhomme ordinaire
« de la chambre du roi, seigneur de Ferney et Tournay, a
« non seulement rempli les devoirs de la religion catholique,
« dans la paroisse de Ferney, mais qu'il a fait bâtir et orner
« l'église à ses dépens; qu'il a entretenu un maître d'école;
« qu'il a défriché à ses frais les terres incultes de plusieurs
« habitants; a mis ceux qui n'avaient pas de charrue en état
« d'en avoir, leur a bâti des maisons, leur a concédé des
« terrains, et que Ferney est plus peuplé du double qu'il
« ne l'était avant qu'il en prit possession, etc. » L'influence de Voltaire à Ferney fut réellement très-salutaire. Il y attira des ouvriers et des horlogers pendant les troubles de Genève, et y fonda une petite colonie. Il dut aussi recueillir les bénédictions des pauvres montagnards pour ses mémoires sur le pays de Gex et sur les serfs du Mont-Jura.

Malheureusement la correspondance de Voltaire est trop *positive*, trop avare de ces détails intimes, domestiques, qui ont un si grand intérêt. Ne vous attendez pas à trouver dans ses lettres de la poésie, du pittoresque, du descriptif. A peine si, à de longs intervalles, il parle de ses jardins, de ses constructions, de la belle vue dont il jouit. Et encore, tout cela est sec, dit en deux lignes. S'il écrit un mot sur la campagne, c'est pour se vanter de posséder deux lieues de terrain, ou pour parler de fenaisons, de moissons, de défrichements et

(1) Lettre à Bior, évêque d'Annecy, du 29 avril 1768.